

<p align="center"><b>CODE DE DEONTOLOGIE ET DE BONNE GOUVERNANCE</b> (Approuvé par le Conseil de Surveillance du 15 janvier 2014)</p>
---

## **PREAMBULE**

### **Extrait de la charte éthique**

Dès son origine HERRIKOA a défendu l'idée que :

- L'économie est l'affaire de tous et que chaque citoyen peut être acteur sur son territoire,
- L'épargne populaire, éthique et solidaire est un instrument efficace pour construire une économie locale durable.

Toute notre action repose sur ce socle de valeurs fondatrices qui privilégient le partenariat et la dynamique collective.

HERRIKOA se veut un outil d'investissement solidaire associant le plus grand nombre d'hommes, de femmes et d'institutions dans le but de favoriser la création, la transmission et le développement de petites et moyennes entreprises en Pays Basque et génératrices d'emplois pérennes sur ce territoire. Notre action s'inscrit dans une mission d'intérêt collectif.

L'argent que lui apportent ses actionnaires, HERRIKOA l'investit en fonds propres dans les entreprises, afin qu'elles aient une assise financière suffisamment solide pour naître, croître, durer et ainsi créer et pérenniser des emplois.

### **1.- OBJECTIF**

Le présent Code de déontologie vise à établir les principes d'action et les règles éthiques de comportement et de bonne conduite qui découlent de la mission dévolue à HERRIKOA.

### **2.- DOMAINE D'APPLICATION**

Ce Code de déontologie s'applique à toutes les personnes qui exercent une fonction au sein de HERRIKOA :

- Gérant(s),
- Personnel salarié,
- Membres du conseil de surveillance,
- Membres du comité technique

Chacun s'engage à le respecter et à le faire respecter

### **3.- PRINCIPES GENERAUX**

Les personnes soumises à ce Code agiront, dans l'exercice de leurs fonctions, dans le respect des valeurs de HERRIKOA édictées dans la charte éthique et en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, les statuts, règlements, procédures et normes internes.

### **4.- RESPECT DES VALEURS ET PRINCIPES DEMOCRATIQUES**

Les personnes soumises à ce Code doivent veiller dans l'exercice de leur activité, au respect des principes d'égalité, de liberté, de justice et de pluralisme politique.

Leur comportement se fondera sur le plein respect des droits de l'homme et des libertés civiles.

Elles s'interdisent toute forme de discrimination fondée sur des critères ethniques, religieux, politiques ou sexuels, ou toute autre circonstance personnelle.

Leur comportement se caractérisera par le plein respect de la diversité. Cela représente la reconnaissance et l'acceptation de toutes les formes culturelles, politiques et sociales, tant qu'elles sont respectueuses des droits de l'homme.

## **5.- EFFICACITE ET DEVOIR DE BONNE GESTION**

Par leurs décisions et leurs actes, tous les membres devront contribuer à la défense des intérêts de la Société et l'accomplissement des objectifs fixés.

Ils feront preuve de discernement et d'efficacité dans la sélection et l'analyse des dossiers d'investissement, les décisions de financement, la gestion budgétaire, la mesure et le suivi des risques de toute nature afin de préserver la pérennité de la société.

## **6.- ENGAGEMENT ET PROFESSIONNALISME**

Tous les membres de HERRIKOA s'engagent à mettre leurs compétences au service des objectifs de la Société, à consacrer à leurs fonctions respectives le temps et l'attention nécessaires et à agir avec professionnalisme et dans un esprit de partenariat.

L'engagement des membres du conseil de surveillance et du comité technique se traduit notamment par une assiduité et une participation active aux réunions.

Toutes les personnes ont l'obligation de traiter équitablement et respectueusement leurs pairs, leurs supérieurs et leurs subordonnés. De la même manière, les relations entre les membres de la Société et ceux des entreprises partenaires seront fondées sur le respect professionnel et la coopération mutuelle.

Chacun étant acteur du développement de HERRIKOA et porteur de ses valeurs, aura à cœur de défendre et de promouvoir l'identité et la réputation de la Société à l'extérieur.

Les fonctions de membre du conseil de surveillance et du comité technique sont exercées à titre bénévole et ne donnent lieu à aucune rémunération. Le bénévolat leur confère une indépendance de conscience et d'esprit qui leur permet d'assurer pleinement leur mission.

## **7.- PROBITE ET LOYAUTE**

Tous les membres de HERRIKOA s'attacheront à s'acquitter de leurs fonctions avec honnêteté et loyauté. Ils ne prendront aucune initiative qui pourrait nuire aux intérêts de la Société.

Ils s'engagent à respecter une stricte objectivité et impartialité dans leurs décisions notamment dans la sélection et l'appréciation des dossiers. Ils s'interdisent d'accepter tous cadeaux, faveurs ou avantages quelconques.

Ils s'abstiennent d'utiliser à leur bénéfice personnel ou à celui de quiconque les informations privilégiées auxquelles ils ont accès.

Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres s'obligent à une stricte neutralité d'opinion. Ils veillent à ne pas porter préjudice aux intérêts et à l'image de HERRIKOA dans le cadre d'autres activités qu'ils pourraient exercer.

Ils s'engagent à ne pas se servir de leur appartenance à HERRIKOA pour valoriser leur situation personnelle dans d'autres instances.

## **8.- DEVOIR DE CONFIDENTIALITE**

Tous les membres de la Société s'engagent irrévocablement :

- A observer la plus stricte confidentialité et à ne divulguer aucune information, même partielle, écrite ou verbale dont ils ont connaissance, ni aucun document qui leurs sont communiqués dans l'exercice de leurs fonctions, notamment au cours de l'examen préalable des projets ou au cours du suivi des investissements réalisés.
- A ne prendre aucun contact direct ou indirect avec des représentants officiels ou officieux, associés, agents, personnel de l'entreprise étudiée, sauf accord écrit des porteurs de projet.

Ils s'engagent également à respecter la totale confidentialité des débats auxquels ils participent et des décisions prises et à ne divulguer aucun compte-rendu de réunion qui leurs sont communiqués.

Ce devoir de confidentialité doit subsister après la cessation de leurs fonctions au sein de la société.

## **9.- INTEGRITE ET CONFLITS D'INTERETS**

Tous les membres de la Société s'engagent à ne pas favoriser directement ou indirectement leurs intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'un tiers au détriment de l'intérêt social de HERRIKOA.

Ils s'obligent à déclarer les mandats et fonctions qu'ils exercent en dehors de HERRIKOA, susceptibles de créer une situation de conflit d'intérêts avec les fonctions exercées au sein de la Société.

Dans le cas où un membre aurait, directement ou indirectement, des intérêts personnels de quelque nature que ce soit dans une entreprise concurrente à celle faisant une demande de financement à HERRIKOA, il devra en informer la Société et s'abstenir de prendre part aux débats ainsi qu'à toute décision sur l'entreprise concernée.

Plus généralement, tout membre se trouvant dans une situation susceptible d'être qualifiée de conflit d'intérêts est tenu d'en informer la Société et devra s'abstenir de prendre part aux débats ainsi qu'à toute décision concernant des dossiers dans lesquels il aurait des intérêts personnels ou professionnels, directs ou indirects.

## **10.- ADHESION AU CODE DE DEONTOLOGIE**

Chaque membre est tenu d'adhérer à ce Code et de se soumettre aux principes et règles qui y sont énoncés.

Cette adhésion se matérialise par sa signature, qui signifie son acceptation implicite du Code.

Le Code est consultable sur le site de HERRIKOA